



Québec, le 24 janvier 2025

Maître Annie Villeneuve
Cheffe Affaires juridiques – Environnement et Autochtone
Direction Affaires juridiques – Affaires commerciales et corporatives
Direction principale – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

Objet : Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

Suivi de la demande de traitement confidentiel – Contrat d'achat d'électricité intervenu entre Hydro-Québec et la Société de projet BVH2, s.e.n.c.



INFORMER

Madame,

La commission d'enquête a bien reçu, le 16 janvier dernier, le *Contrat d'achat d'électricité entre Hydro-Québec et Société de projet BVH2, s.e.n.c.* relatif au développement de projets éoliens sur le territoire de la Seigneurie de Beaupré et daté du 28 janvier 2022. Le document numérique a été déposé sous le sceau de la confidentialité comme le permet la *Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE* (ci-après : la « Procédure »).



CONSULTER

Au soutien de cette demande de traitement confidentiel du document, Hydro-Québec et son cocontractant la Société de projet BVH2, s.e.n.c., ont fait conjointement valoir, par écrit, que les informations qu'il contient sont de nature confidentielle et que leur divulgation pourrait nuire substantiellement à la compétitivité de l'une ou l'autre des parties. Plus précisément, elles allèguent que le document comporte des données commerciales et financières dont la divulgation pourrait nuire à toute éventuelle négociation en matière d'achat d'électricité, causer une perte à l'une d'entre elles ou encore procurer un avantage concurrentiel à des tiers.



ENQUÊTER

Cela dit, après analyse et en considération de l'ensemble des informations déposées dans le cadre du mandat de la commission d'enquête, cette dernière considère que les informations contenues dans ce contrat ne sont pas requises à la poursuite de ses travaux. En conséquence, soyez informés que ledit fichier sera détruit de manière définitive, de sorte qu'il ne sera pas utilisé pour les fins de l'enquête.



AVISER

Prenez note que, conformément à la Procédure, votre lettre datée du 16 janvier 2025 ainsi que la présente seront déposées au dossier de la commission et rendues publiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Marie-Eve Fortin". The script is fluid and cursive, with the first name "Marie" and last name "Fortin" clearly distinguishable.

Marie-Eve Fortin

Présidente

Commission d'enquête

Projet éolien Des Neiges – Secteur Charlevoix à Baie-Saint-Paul et à Saint-Urbain

cc. Philippe Alary-Paquette, Porte-parole, Responsable environnement et relations avec le milieu, Société de projet BVH2 s.e.n.c.